



Production audiovisuelle : compte-rendu de la négociation du mardi 20 février 2024

Mardi 20 février avait lieu une réunion de négociation avec les syndicats des producteurs de l'audiovisuel qui amorce le travail de délimitation des différents genres de programmes audiovisuels au sein de la Convention collective de la production audiovisuelle. La discussion a porté sur les définitions de ces genres de programmes à partir d'une proposition des syndicats de producteurs.

Après avoir rappelé notre désaccord sur le principe de la segmentation de la Convention et sur le calendrier très resserré des négociations, nous avons de nouveau demandé si cette segmentation serait accompagnée de différences de rémunérations internes à chaque genre, et notamment celui de la fiction. **Les syndicats de producteurs nous ont répondu qu'ils ne pourraient pas aligner toute la grille « fiction » sur l'actuelle grille spécialisée, sous-entendant de fait le maintien a minima d'un double niveau de rémunération dans la fiction.** Concernant les autres genres de programmes, ils n'ont pas réfuté et nous ont simplement dit que cela n'avait pas été envisagé dans leurs discussions.

Cette position s'inscrit dans la continuité d'un Communiqué en date du 4 décembre 2023 dans lequel les syndicats de producteurs proposaient déjà « *aux organisations de salariés de se retrouver le 4 décembre à 17h00 pour entamer une discussion relative à la fiction, qui devra prendre en compte la diversité de celle-ci (des séries quotidiennes ou numériques aux séries et unitaires pour les plateformes étrangères en passant par la fiction pour le prime des éditeurs français)* ».

Nous avons également évoqué la nécessité d'ouvrir la discussion sur le recours trop souvent abusif aux salaires de la Convention ETSCE (« prestation technique ») dans le champ de l'audiovisuel.

Une prochaine réunion est fixée au 14 mars et nous vous tiendrons bien entendu informé-es de l'avancement des discussions.

Nous invitons nos adhérent-es à participer nombreux-ses aux différentes discussions que nous conduirons en interne et au-delà sur la Convention collective de la production audiovisuelle, avec une vigilance accrue quant aux différentes baisses de rémunérations qui pourraient intervenir ou au respect strict de l'ensemble des dispositions de la Convention actuelle et à venir.

Paris, le 23 février 2024, le Conseil national

SPIAC, la cgt
14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS
Téléphone : 01 42 00 48 49 Mobile 07 69 06 04 28
Courriel : dg@spiac-cgt.org Site Web : www.spiac-cgt.org

Affilié à la Fédération Nationale du Spectacle et de l'Action Culturelle C.G.T.
Membre d'Euro-MEI BRUXELLES